

# *le* BULLETIN

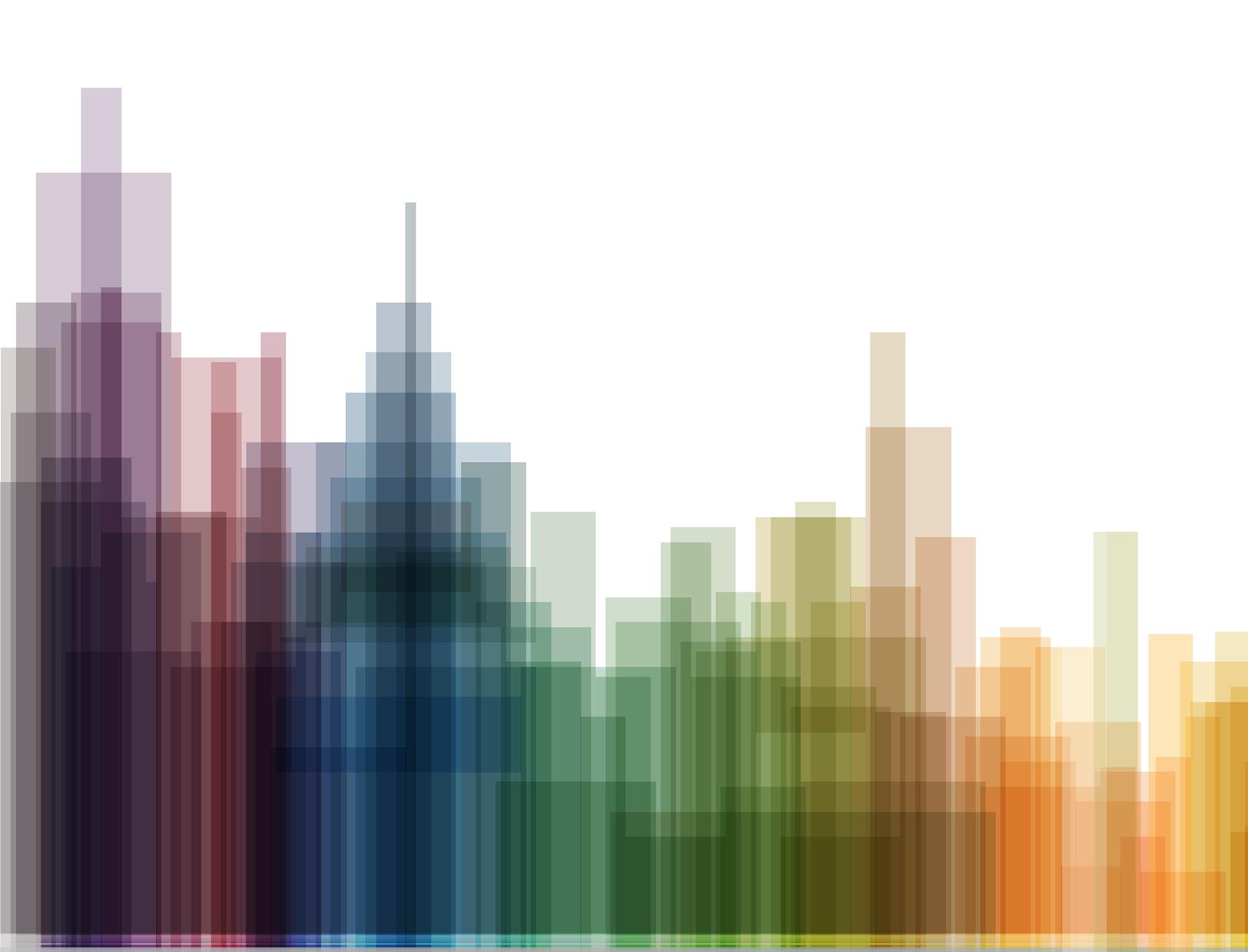
DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

Numéro mensuel 7 | Juin 2019



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

GRUPE AFRIQUE II



## SOMMAIRE

Avant-propos .....	1
Approche conjointe à plusieurs volets de la Banque mondiale et du FMI sur la dette .....	3
Le cadre conjoint de viabilité de la dette établi par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu (PFR) .....	4
Propositions visant à renforcer l'impact du cadre de viabilité de la dette des pays IDA .....	6
Consultations sur le cadre de viabilité de la dette .....	8
1. Cinquième petit déjeuner ministériel des Gouverneurs des pays les moins avancés (PMA) sur la dette (Washington le 13 avril 2019) .....	8
2. Première série de réunions pour la reconstitution des ressources au titre de l'IDA19 (Washington, les 14 et 15 avril 2019) .....	9
3. Consultation de haut niveau sur les vulnérabilités de la dette (Abidjan, les 16 et 17 mai 2019) .....	10
Interview avec son Excellence Adama KONE, Ministre de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire .....	14
Relations du Bureau avec nos pays .....	18
Guinée équatoriale - Hôte des Assemblées annuelles 2019 de la BAD .....	18
Guinée équatoriale - Coopération avec le Groupe de la Banque mondiale .....	18
Guinée équatoriale - Situation économique récente .....	19
Projets approuvés par le Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale .....	21



Jean-Claude TCHATCHOUANG

## AVANT-PROPOS

**M**on avant-propos de ce mois est volontairement long vu la pertinence du sujet pour nos économies africaines, et porte sur la problématique de la dette dans les pays à faible revenu.

En 2019, les perspectives économiques de l'Afrique subsaharienne se renforceront, en raison notamment de la hausse des prix des produits de base et d'une relance de la demande domestique. Selon les dernières projections, la croissance du produit intérieur brut (PIB) global de la région devrait atteindre 2,9 % cette année, soit une augmentation modeste par rapport au taux de croissance moyen de 2,6 % enregistré au cours des quatre dernières années. Par la suite, la croissance atteindra en moyenne 3,4 % d'ici 2021.

Cette analyse globale masque des différences significatives entre les pays. Fait important, malgré des améliorations, la croissance économique reste faible en Angola, au Nigéria et en Afrique du Sud, les plus grandes économies du continent, avec une croissance moyenne inférieure à 2,5 % ce qui est comparable au taux de croissance démographique pour les cinq prochaines années.

L'exclusion de ces grandes économies de l'analyse révèle toutefois des perspectives plus optimistes pour le reste de la région, auquel cas, la croissance globale devrait atteindre 4,7 % en 2019 et se maintenir en moyenne à peu près à ce niveau jusqu'en 2021. Près de la moitié des économies à la croissance la plus rapide du monde se situeront sur le continent. Vingt économies se développeront à un taux moyen de 5 % ou plus au cours des cinq prochaines années, soit plus rapidement que le taux moyen de l'économie mondiale. L'Éthiopie, le Rwanda, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Kenya, l'Ouganda, et le Burkina Faso continuent de figurer parmi les 10 pays les plus performants cette année.

Les perspectives économiques relativement favorables dans plusieurs pays sont confrontées à d'importants risques de dégradation, tant externes qu'intérieurs. Parmi les risques externes, il y a la possibilité que le marché ralentisse la croissance mondiale ou la montée du protectionnisme commercial, ce qui pourrait entraîner une chute des prix des produits de base et de la demande pour les exportations de l'Afrique et faire augmenter les coûts d'emprunt. L'augmentation de la dette publique et les préoccupations concernant la viabilité de la dette dans plusieurs pays sont au nombre des principaux risques internes.

La dette publique, qui a été une source de financement importante, ainsi que le coût du service de la dette ont rapidement augmenté ces dernières années. En conséquence, au moins 14 pays un tiers de tous les pays de la région sont jugés soit en état de surendettement, soit exposés à un risque élevé de surendettement, contre seulement six pays en 2013.

Cette observation a suscité des inquiétudes quant au fait que la région risque d'être confrontée à une autre situation de surendettement généralisée rappelant celle ayant conduit à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Suite à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, la dette publique moyenne

exprimée en pourcentage du PIB de tous les pays subsahariens bénéficiant d'un allègement est passée de 110 % en 2001 à 35 % en 2012 et le ratio des intérêts est passé de 13 % à 5 %. Depuis 2013, les deux indicateurs de la soutenabilité de la dette se sont nettement détériorés. Le ratio d'endettement moyen a augmenté pour atteindre environ 50 % en 2018, en particulier à Cabo Verde, en Érythrée, en République du Congo et au Mozambique, où il dépasse 100 % du PIB. De même, le ratio moyen des intérêts est passé de 5 % en 2012 à environ 10 % aujourd'hui. Le coût des intérêts dépasse 20 % des recettes au Burundi, en Gambie, au Ghana, au Nigeria et en Zambie.

Comparativement à la période antérieure à l'Initiative PPTE /IADM, le niveau de la dette reste généralement inférieur, mais les paiements d'intérêts exprimés en pourcentage des recettes de l'État sont proches dans plusieurs pays. Ce contraste met en évidence la moins bonne qualité de la dette lors de la récente accumulation de la dette.

La dette extérieure reste prédominante, comme en témoigne le renforcement préPPTE / IADM, qui représentait 57 % de la dette totale en 2017. Cependant, la part de la dette commerciale — et plus coûteuse — a augmenté. La part de la dette privée est passée de 9 % de la dette extérieure en 2000 à 17 % en 2017, en partie à cause des émissions d'euro-obligations émises par plusieurs pays depuis 2006. Parallèlement, la part de la dette multilatérale et bilatérale a diminué. Concernant la dette bilatérale, la part des membres du Club de Paris est passée de plus de 40 % en 2008 à moins de 23 % en 2017, tandis que celle des non-membres du club, notamment les prêteurs chinois, a considérablement augmenté.

Ces changements dans la structure de la dette exigent que les gouvernements et leurs partenaires de développement adaptent leurs approches et leurs cadres de gestion de la dette pour refléter le nouvel environnement, notamment en veillant à ce que leurs dettes soient suffisamment protégées contre les risques du marché mondial.

Le débat autour de la soutenabilité de la dette de l'Afrique montre clairement que le défi du financement durable pour le développement de l'Afrique n'a pas encore été fondamentalement relevé. L'Afrique subsaharienne souffre toujours de taux d'épargne intérieurs toujours bas, qui ne devraient représenter en moyenne que 18 % du PIB au cours des cinq prochaines années — parmi les plus bas au monde et nettement en deçà du taux d'investissement souhaité de près de 30 %. L'écart de financement résultant de 12 points de pourcentage du PIB s'élève à environ 230 milliards de dollars par an. Ce qui explique en partie l'augmentation de la dette extérieure.

Les recettes fiscales constituent la composante la plus importante des ressources nationales et leur augmentation a été au centre de nombreuses réformes internes et initiatives régionales et internationales. Ces efforts ont contribué à faire passer la collecte de recettes de 11 % au début des années 2000 à 15 % récemment. Même dans ce cas, les taux de pression fiscale de la région restent parmi les plus bas au monde, inférieurs à ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (24 %) et des autres pays émergents et en développement.

Bien que la situation de la dette n'ait pas encore atteint le niveau d'avant l'Initiative PPTE / IADM, le rythme de l'accroissement ainsi que certains changements fondamentaux dans la structure de la dette, notamment la part plus élevée de la dette commerciale, sont préoccupants. La durée relativement courte des dettes commerciales et leurs taux d'intérêt plus élevés les rendent mal adaptées au financement de projets de développement économique à long terme, notamment d'infrastructures.

Face à une telle situation, nous avons soutenu l'idée d'organiser des consultations pour écouter les expériences et positions des décideurs ; voir comment et dans quelle mesure les cadres d'appui de l'IDA (et du FAD) pourraient être adaptés pour tenir compte des réalités sur la situation de la dette qui a non seulement augmenté en volume, mais est également devenue plus diversifiée.



# APPROCHE CONJOINTE À PLUSIEURS VOLETS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI SUR LA DETTE

L'approche conjointe à plusieurs volets de la Banque mondiale et du FMI sur la dette des pays à faible revenu vise à aider les pays à faire face aux vulnérabilités de leur dette. Elle s'articule autour de quatre domaines :

## Domaine 1 : Renforcement de l'analyse de la dette et des systèmes d'alerte rapide pour aider les pays à mieux comprendre les vulnérabilités de la dette

Dans ce domaine, le FMI et la Banque mondiale continuent de renforcer le travail analytique lié à la dette et mettent davantage l'accent sur les problèmes de dette, des finances publiques et des risques budgétaires dans les produits analytiques.

La méthodologie du FMI pour évaluer la soutenabilité de la dette dans les pays ayant un accès important aux marchés des capitaux extérieurs (MAC DSA) est en cours de révision afin d'améliorer la couverture de la dette, y compris pour les passifs éventuels. La Banque mondiale prévoit d'approfondir l'analyse des vulnérabilités de la dette et de la marge de manœuvre budgétaire dans les diagnostics de base, tels que les examens des dépenses publiques, les diagnostics systématiques par pays et dans les rapports sur des thèmes spéciaux, le cas échéant. Cela viendra compléter les travaux du FMI sur les projets pilotes d'évaluation de l'espace budgétaire, qui sont en train d'être étendus à un large éventail de pays.

Le FMI et la Banque mondiale continueront de déployer des outils d'analyse pour les évaluations des risques budgétaires liés aux passifs éventuels, notamment le modèle PPP-évaluation des risques budgétaires (PFRAM). Parallèlement, les évaluations des risques macro-financiers et de leurs incidences fiscales et économiques potentielles seront renforcées.

Enfin, la Banque mondiale envisage de renforcer son système interne d'alerte rapide sur la vulnérabilité de la dette des économies de marché émergentes. Les services du FMI et de la Banque mondiale échangeront des évaluations et des points de vue sur les pays très vulnérables.

## Domaine 2 : Renforcer la transparence de la dette pour aider les pays à avoir une image plus complète de leur dette.

Le programme de travail dans ce domaine de la transparence de la dette comprend :

- la sensibilisation au plus haut niveau politique. Le personnel du FMI et de la Banque mondiale utilisera l'engagement politique et d'assistance technique pour sensibiliser les gouvernements et les parlements ou des organes législatifs équivalents (en coordination avec le pouvoir exécutif - le cas échéant) aux réformes envisagées pour réduire la vulnérabilité de la dette.
- la fourniture d'une assistance technique (AT) et mise au point d'outils pour renforcer la capacité de l'emprunteur à enregistrer, surveiller et déclarer les dettes. Cela se fera en adaptant l'AT aux besoins spécifiques des pays dans ce domaine, tout en garantissant un financement d'AT adéquat (y compris pour le mécanisme de gestion de la dette) et en renforçant le partage d'informations entre les fournisseurs d'AT. Une autre initiative est la mise au point d'un outil permettant de mieux contrôler la capacité et la performance d'un pays en matière d'enregistrement, de suivi et d'élaboration de rapport de la dette, en s'appuyant sur le DEMPA de la Banque mondiale.
- les efforts visant à clarifier les exigences et l'accessibilité des données sur la dette collectées et diffusées par le FMI et la Banque mondiale. Il est possible d'améliorer l'accessibilité et la convivialité de ces données et d'encourager les pays à améliorer les rapports et la conformité aux normes statistiques établies.
- les efforts visant à renforcer la sensibilisation des créanciers. Le FMI et la Banque mondiale étudient les moyens de s'appuyer sur les plateformes de créanciers existantes (telles que le DMF, le forum des parties prenantes du DMF et les réunions des banques de développement multilatérales) pour renforcer l'engagement avec les créanciers bilatéraux et plurilatéraux non membres du Club de Paris. En élargissant le champ d'application du DMF, le mécanisme pourrait être transformé en une plate-

forme multilatérale de dialogue sur les problèmes d'endettement. Le FMI et la Banque mondiale organisent également des ateliers pour les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris sur l'analyse de la viabilité de la dette et les cadres de prêt. Selon les récentes notes du G20 sur la transparence de la dette du FMI et de la Banque mondiale, les deux institutions soutiendront également la mise en œuvre des Principes et directives opérationnelles du G20 pour un financement durable et des initiatives en matière de publicité de prêt au secteur privé.

### **Domaine 3 : renforcer les capacités en matière de gestion de la dette et des risques budgétaires pour aider les pays à gérer plus efficacement leur dette existante.**

Le FMI et la Banque mondiale intensifient leurs efforts pour répondre à la demande d'un renforcement des capacités plus ciblé et élargi en matière de gestion de la dette et des risques budgétaires. Les activités dans ce domaine comprennent :

- la gestion de la dette. Le FMI et la Banque mondiale prévoient de renforcer l'efficacité de l'assistance technique en matière de gestion de la dette, notamment par le biais du DMF, afin de soutenir l'élaboration de plans de réforme de la gestion de la dette aux niveaux national et infranational, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, l'assistance technique et développement du marché de la dette intérieure.

- le soutien opérationnel pour renforcer la dette et cadres de politique budgétaire et gérer les risques budgétaires. Le FMI et la Banque mondiale mèneront des missions conjointes pour aider les pays à améliorer leur capacité à mieux surveiller et gérer les risques budgétaires liés aux passifs éventuels (y compris les états de dépenses et les PPP). Ils renforcent également le lien entre l'assistance technique liée à la gestion de la dette, la gestion des risques budgétaires et les réformes politiques connexes ancrées dans les programmes soutenus par le FMI et les opérations de politique de développement de la Banque mondiale.
- la réduction de la dette. La Banque mondiale étendra le mandat du Mécanisme de réduction de la dette (CRD) aux pays exclusivement IDA et pourra adapter le champ d'application du mécanisme pour faire face aux problèmes de mise en œuvre identifiés.

### **Domaine 4 : Réexamens de la politique de limitation de la dette du FMI et de la politique d'emprunt non concessionnel de l'IDA. (Voir l'article sur les propositions visant à renforcer l'impact du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu)**

Les réexamens ont commencé au second semestre de 2018. Ils seront fondés sur l'expérience de la mise en œuvre et comprendront de vastes consultations avec les parties prenantes. La Banque mondiale envisage également de revoir les directives opérationnelles relatives aux obligations d'information liées à la dette.

## **LE CADRE CONJOINT DE VIABILITÉ DE LA DETTE ÉTABLI PAR LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU (PFR)**

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un mécanisme pour guider les pays et les bailleurs de fonds dans la mobilisation des financements nécessaires au développement des pays à faible revenu tout en réduisant les risques d'une accumulation excessive de dette à l'avenir.

Le cadre de viabilité de la dette (CVD) a été adopté en avril 2005 et fait l'objet de révisions périodiques. Le cadre actuel a été approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en septembre 2017 et est en vigueur depuis juillet 2018.

## Démarche stratégique pour atteindre les objectifs

Le cadre vise à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu de manière à aligner leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future.

Ce cadre exige que des analyses de viabilité de la dette (AVD) soient régulièrement effectuées. Celles-ci se composent des éléments suivants : i) une analyse des projections d'endettement d'un pays sur les 10 prochaines années et de sa vulnérabilité à des chocs exogènes et économiques - avec des scénarios de référence et des tests de résistance, et ii) une évaluation du risque de surendettement extérieur et général en fonction des seuils et des repères indicatifs, qui dépendent, respectivement, du cadre macroéconomique et d'autres informations spécifiques au pays.

Des réformes importantes ont été mises en œuvre en juillet 2018 : i) l'évaluation de la capacité d'endettement d'un pays ne s'appuie plus exclusivement sur sa note CPIA<sup>1</sup> mais sur un indice composite reposant sur un ensemble de variables économiques; ii) des outils de réalisme ont été conçus pour un examen plus approfondi des projections macroéconomiques de référence; iii) les tests de résistance normalisés ont été recalibrés et complétés par des tests de résistance spécifiques aux risques découlant des passifs éventuels, des catastrophes naturelles, des variations brusques des prix des matières premières et des difficultés de financement sur le marché; et iv) le cadre prévoit une description plus détaillée des vulnérabilités de la dette (notamment de celles liées à la dette intérieure et aux conditions de financement sur le marché) et une meilleure distinction entre les pays dans la catégorie de risque modéré.

## Évaluer le niveau de dette pour écarter les risques

Le CVD analyse à la fois la dette extérieure et celle du secteur public. Le cadre met l'accent sur la valeur actualisée des obligations au titre de la dette aux fins de comparaison, puisque les PFR jouissent de conditions très variables qui ont encore un caractère concessionnel. Un taux de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée (VA) de la dette extérieure.

Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une

période de projection. Il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

- **risque faible** : en général, tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance ;
- **risque modéré** : en général, les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;
- **risque élevé** : en général, au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;
- **surendettement** : le pays éprouve déjà des difficultés à rembourser sa dette, comme en témoigne la présence d'arriérés ; soit la restructuration de sa dette est en cours ou imminente, soit il présente des signes précurseurs de surendettement (par exemple, les indicateurs de la dette et du service de la dette dépassent de manière considérable les seuils de référence à court terme, et ces dépassements sont élevés ou prolongés).

Afin d'identifier les pays ayant une dette intérieure publique élevée, le cadre permet de signaler la présence d'un risque global de surendettement grâce aux quatre indicateurs d'endettement extérieur et au ratio VA de la dette publique/PIB.

La capacité qu'ont les pays à gérer leur dette dépend de la solidité de leurs politiques et de leurs institutions, de leur performance macroéconomique et de leur capacité à absorber les chocs. Le CVD classe donc les pays en trois catégories selon leur capacité d'endettement (élevée, moyenne et faible)

### Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette (%)		Service de la dette (%)		VA dette totale (%)
	PIB	Export	Export	Recettes	
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique médiocre	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

<sup>1</sup> CPIA (Country Performance and Institution Assessment) ou Évaluation de la politique et des institutions nationales

au moyen d'un indicateur composite — fondé sur les résultats historiques du pays et ses perspectives de croissance réelle, la couverture des réserves, les envois de fonds des migrants et la conjoncture économique mondiale — et de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA). Les seuils et les repères indicatifs utilisés dépendent de la capacité d'endettement du pays.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement plus élevés, ce qui indique que les pays affichant de bons résultats et de solides politiques sur le plan macroéconomique sont dans l'ensemble à même de gérer un plus haut niveau de dette.

## Intégrer la question de la dette dans les conseils prodigués

Le CVD a permis au FMI et à la Banque mondiale de mieux intégrer la question de la dette dans leurs analyses et conseils. Il a aussi rendu possible les comparaisons entre les pays.

Le CVD est un outil important qui permet au FMI d'évaluer la stabilité macroéconomique, la viabilité à long terme de la politique budgétaire et la soutenabilité globale de la dette. Par ailleurs, l'évaluation de la viabilité de la dette est un des facteurs qui détermine l'accès au financement du FMI et les plafonds d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI. La Banque mondiale utilise cette évaluation pour déterminer la proportion de dons et de prêts dans l'assistance accordée à chaque pays à faible revenu et pour élaborer des plafonds d'emprunts non concessionnels.

L'efficacité du CVD dans la prévention d'un endettement excessif dépend de son utilisation généralisée par les emprunteurs et les créanciers. Les PFR sont encouragés à utiliser le CVD comme première étape vers l'élaboration de stratégies de désendettement à moyen terme. Les créanciers, eux, sont appelés à prendre en compte les évaluations de viabilité de la dette dans leurs décisions de prêt. De cette manière, le CVD devrait aider les pays à faible revenu à mobiliser les financements dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), y compris par des dons lorsque leur capacité de remboursement est limitée.

## PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER L'IMPACT DU CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE DES PAYS IDA

Le quatrième domaine de l'approche à plusieurs volets (MPA, sigle en anglais) vise à réviser la politique d'emprunt non concessionnel en vue de renforcer l'impact du cadre de viabilité de la dette des pays IDA pour aider ces pays clients à mieux atténuer et gérer leurs risques d'endettement.

Depuis le succès de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), l'IDA a mis en place un cadre de viabilité de la dette. Ce cadre s'articule autour de trois piliers fondamentaux, à savoir : i) un système de feux de circulation basé sur une analyse prévisionnelle de la dette dans le cadre du programme commun CVD-PFR entre la Banque mondiale et le FMI ; ii) un cadre d'allocation des dons (GAF, sigle en anglais) pour éviter une aggravation du fardeau de la dette dû aux crédits IDA dans les pays à faible revenu déjà à risque ; et iii) une politique d'emprunt non concessionnel (NCBP, sigle en anglais), qui vise à préserver la viabilité de la dette grâce à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, et à assurer une gestion prudente des rares ressources concessionnelles de l'IDA.

Le cadre actuel de viabilité de la dette dans les pays IDA s'avère globalement efficace, mais certains changements sont nécessaires pour l'adapter aux changements du paysage financier mondial depuis sa mise en place il y a plus de dix ans. Ces modifications concernent principalement le NCBP, avec un seul changement proposé au système d'allocation des dons. Afin d'éviter ce qui équivaldrait à utiliser les ressources de l'IDA pour subventionner d'importants prêts non concessionnels, il est proposé d'instaurer un plafonnement des allocations de dons pour les pays qui émargent uniquement au guichet de l'IDA, mais ayant accès à d'autres sources de financement. Le plafond de dons proposé a pour objectif de protéger la viabilité financière à long terme de l'IDA, tout en maintenant l'équité dans l'accès aux dons des pays éligibles. Les pays susceptibles d'être touchés par le plafond proposé continueraient à pouvoir accéder au même volume de ressources mais le feraient à des conditions concessionnelles. Il est donc proposé de limiter les dons à un maximum d'un milliard de dollars par exercice et par pays. En outre, l'évolution de la situation des flux financiers exige de continuer à mettre l'accent sur le traitement des

créanciers privilégiés de l'IDA, y compris par le biais de la clause de garantie négative, le cas échéant.

L'examen du NCBP, parallèlement à l'examen de la politique de limite d'endettement (DLP, sigle en anglais) du FMI, a été affiné depuis avril 2019 par le biais d'analyses supplémentaires et a bénéficié des avis et des conseils des participants à la réunion de reconstitution des ressources au titre de l'IDA19 d'avril 2019, ainsi que de consultations avec les principales parties prenantes (consultations de haut niveau tenues le 15 mai 2019 à Abidjan, voir compte rendu ci-dessous). Les principales conclusions de l'examen sont exposées ci-dessous :

**Objectifs et structure.** L'examen du NCBP de 2019 vise à évaluer l'efficacité de la politique en déterminant si : a) elle a aidé les pays à préserver les avantages de la viabilité de la dette ; b) à influencer la composition de la dette extérieure ; et c) à promouvoir la coordination des créanciers. Il ressort de l'analyse que le NCBP a eu un impact positif mais modeste en encourageant la réduction du nombre d'emprunts non concessionnels. Cependant, il semble irréaliste de penser qu'une telle politique préservera elle-même la viabilité de la dette, étant donné que le paysage du financement du développement est plus complexe que lors de son introduction. Par conséquent, il est suggéré de simplifier les objectifs de la politique, avec un ensemble clair de résultats attendus sur ses deux piliers.

**Couverture.** Le NCBP, tel qu'il avait été conçu à l'origine, s'applique aux pays bénéficiaires exclusivement financés par l'IDA et par l'IADM (actuellement au nombre de 40), principalement pour empêcher ces pays d'éroder les gains de viabilité de la dette résultant de l'allègement de la dette. Il y a de bonnes raisons d'étendre le champ d'application des politiques aux pays dits gap et les pays mixtes dit « blends ». Premièrement, les vulnérabilités croissantes de la dette ont dépassé les pays post-IADM et les pays éligibles uniquement aux dons de l'IDA, et concernent désormais d'autres pays, en particulier les pays à faible revenu. Deuxièmement, tous les clients de l'IDA reçoivent un niveau élevé d'éléments de dons : qu'il s'agisse de dons à 100 % pour les clients réguliers à risque élevé dans le cadre du GAF ou de 35 % pour les clients mixtes. La nouvelle politique adopterait une vision plus large de la dette. La politique actuelle met également l'accent sur les emprunts extérieurs non concessionnels, mais le paysage a changé : la part de la dette intérieure augmente. Cet ajustement resserrera l'alignement sur l'actuel DLP du FMI, qui reconnaît à la fois la dette extérieure et la dette totale.

**Incitations de l'emprunteur :** La politique actuelle reconnaît que les emprunts non concessionnels constituent un

complément utile au financement concessionnel et peuvent contribuer à combler le déficit en infrastructures des pays à faible revenu. Le NCBP reconnaît cette complémentarité et offre un cadre souple pour évaluer l'impact des emprunts non concessionnels sur la base de facteurs propres à un pays et à un projet. À ce jour, le NCBP a principalement accordé des dérogations en cas de violation. Alternativement, une combinaison de réduction de volume et de durcissement des termes a été utilisée en réponse à des violations. Cela a ouvert un espace pour le dialogue politique sur les questions liées à la dette. Le cadre politique pourrait être ajusté afin de renforcer davantage les incitations pour se concentrer sur les politiques et actions critiques adaptées aux circonstances des pays qui soutiennent la viabilité de la dette, notamment en ajustant les volumes. En outre, la politique révisée devrait mettre l'accent sur le renforcement des incitations à recourir à l'assistance technique. La nouvelle politique devrait également tenir compte des considérations spécifiques aux prêts et aux pays, tout en appuyant les mesures visant à améliorer la gestion de la dette et la politique budgétaire.

**Coordination :** L'alignement sur le programme DLP du FMI a été un élément clé du NCBP et doit être préservé dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP, sigle anglais) qui lui succédera. En outre, l'examen de 2019 souligne la valeur d'un signal clair, à la fois pour les créanciers et les emprunteurs. Plusieurs emprunteurs ont incorporé les limites de la dette du NCBP dans leurs propres directives, tandis que des violations du NCBP ont clairement montré l'importance de prendre des mesures. L'impact du NCBP sur la coordination des créanciers a été de portée limitée, avec un certain impact sur les pratiques des autres créanciers, mais aussi limité. La coordination avec les banques multilatérales de développement est bonne mais doit être renforcée dans le but de mieux compléter les politiques visant à soutenir la viabilité de la dette et de mettre en place un ensemble de principes généraux pour des prêts durables. L'engagement auprès des créanciers bilatéraux et privés n'appartenant pas au Club de Paris doit être renforcé. La communication avec les agences de crédit privées et publiques pourrait être élargie.

**La Politique de Financement de Développement Durable (SDFP, sigle en anglais) :** Sur la base de ces constatations, ainsi que des avis et conseils des participants à l'IDA, il est proposé de remplacer le NCBP par la Politique de financement de Développement Soutenable (SDFP, sigle en Anglais) plus large. L'objectif ultime du nouveau processus de développement durable sera d'aider les pays IDA à établir une voie de financement du développement durable qui permette de progresser plus efficacement dans la réalisation des ODD

à l'horizon 2030 et de renforcer la capacité de gestion des vulnérabilités de la dette. La politique permettrait d'atteindre cet objectif : i) en renforçant les structures d'incitation des bénéficiaires de l'IDA avec des mesures de responsabilisation appropriées et des liens opérationnels plus étroits avec les programmes de pays ; ii) en renforçant l'action collective et les partenariats entre emprunteurs, créanciers et autres partenaires au développement ; et iii) en introduisant des mesures de suivi et de responsabilisation plus robustes.

Le SDFP proposé repose sur deux piliers : i) le programme de renforcement de la viabilité de la dette (DSEP, sigle en anglais) vise à renforcer les incitations pour que les pays passent à un financement durable. Cela permettrait de réduire les risques d'endettement provenant des facteurs liés à la demande, en reconnaissant que la responsabilité première en matière de gestion des vulnérabilités de la dette incombe

aux bénéficiaires de l'IDA ; ii) le programme de sensibilisation des créanciers. L'objectif du programme est de faciliter l'échange d'informations, le dialogue et la coordination, y compris la coordination entre les banques multilatérales de développement, afin d'atténuer les risques d'endettement provenant des facteurs liés à l'offre. Une action collective efficace contribuerait grandement à atténuer les risques d'accumulation insoutenable de dettes. En outre, les créanciers seraient incités à utiliser avec parcimonie les structures de prêt garanties. Les créanciers seraient sensibilisés aux clauses de nantissement négatives des banques multilatérales de développement. Les créanciers seraient instamment priés de ne pas compromettre le rôle et la stabilité financière des banques multilatérales de développement en utilisant des structures de financement garanties qui violent les obligations de nantissement négatives des emprunteurs en faveur des banques multilatérales de développement.

## CONSULTATIONS SUR LE CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le Bureau de l'Administrateur a organisé ou pris part à trois consultations sur la problématique de la dette dans les pays à faible revenu au cours du mois d'avril et mai 2019.

### 1 - Cinquième petit déjeuner ministériel des Gouverneurs des pays les moins avancés (PMA) sur la dette

Le cinquième petit déjeuner ministériel des gouverneurs des pays les moins avancés (PMA), organisé par le bureau du Vice-président principal du GBM pour le Programme de développement à l'horizon 2030, en collaboration avec les Nations Unies et le Bureau de l'Administrateur du Groupe Afrique II, s'est tenu le 13 avril 2019, de 8h30 à 10h00 en marge des réunions de printemps. La rencontre a rassemblé plus de 50 participants des PMA, des partenaires des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

L'objectif de la rencontre était de permettre aux Ministres des PMA et à leurs partenaires au développement d'engager une conversation sur la question de la dette extérieure dans les PMA, de générer des idées et de susciter des actions visant à assurer un financement durable pour l'atteinte des objectifs du programme d'action d'Istanbul, ainsi que la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et réduire la pauvreté.



L'Administrateur TCHATCHOUANG avec M. Mahmoud MOHIELDIN, Vice-Président Principal du GBM pour le Programme de développement à l'horizon 2030, M<sup>me</sup> Fekitamoeloa Katoa UTOIKAMANU, Haute Représentante pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaire en développement, et M. Achim STEINER, Administrateur du PNUD.

Y ont entre autres pris part, M. Mahmoud MOHIELDIN, Vice-président Principal du GBM pour le Programme de développement à l'horizon 2030, M. Achim STEINER, Administrateur du PNUD, et Fekitamoeloa Katoa UTOIKAMANU, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Dans son message de bienvenue, l'Administrateur Jean-Claude Tchatchouang a salué l'importance de ces rencontres et le choix de focaliser les discussions sur la dette extérieure, qui constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles au développement des PMA et à l'éradication de la pauvreté. Face à ce constat et à la complexité du sujet, il a invité les partenaires à proposer des solutions globales qui intègrent aussi bien les questions de transparence et de gestion ainsi que les questions de mobilisation de ressources et toute autre action permettant aux PMA de se maintenir sur une trajectoire de croissance soutenue. Il a ensuite plaidé pour davantage d'assistance en matière de renforcement des capacités et de renforcement du partenariat autour de la question de la viabilité de la dette.

Le Groupe de la Banque mondiale, représenté par les Vice-présidents M. Akihiko NISHIHO et Ms. Ceyla PAZARBASIOGLU, a profité de cette occasion pour partager les éléments du Cadre de viabilité de la dette du GBM, ainsi que les réformes en cours dans le contexte des discussions portant sur l'IDA19. Tout en indiquant les efforts déployés par la Banque pour aider les PMA, les représentants de la Banque ont insisté sur l'importance d'une bonne gestion de la dette et souligné la responsabilité première des pays emprunteurs dans le maintien de l'endettement sur une trajectoire soutenable, ainsi que dans le développement de pratiques de financements soutenables.

Dans leurs interventions, les Ministres des PMA, en particulier ceux du Tchad, de la Zambie, du Zimbabwe, du Malawi et des îles Solomon, ont abordé la question de la situation d'endettement dans leurs pays respectifs, dont la viabilité de la dette fait partie. Ils ont partagé leur expérience en matière de renforcement de la résilience et évoqué la nécessité de renforcer l'appareil statistique et l'organisation interne pour consolider les données de dette ainsi que les besoins d'assistance technique requis dans nombre de PMA.

Ils ont évoqué la nécessité d'une plus grande coopération et cohérence entre les Nations Unies, les Institutions de Bretton Woods et les gouvernements. Parlant des besoins énormes de financement des infrastructures et des priorités auxquels ils sont confrontés, les Ministres des PMA ont, en outre, indiqué que la viabilité de la dette implique la mise en place de mesures qui permettraient que la gestion de la dette des pays en développement n'influe pas négativement sur leurs perspectives nationales en matière de développement.

Certains ont évoqué la question de limite aux dettes des pays qui font des investissements productifs, et indiqué que certains PMA s'étaient tournés vers les marchés internationaux pour mobiliser des fonds par le biais d'eurobonds. Ces pays ont

ainsi réussi à mobiliser des ressources leur permettant de répondre à leurs besoins en termes d'infrastructures à usage à long terme.

Ils ont demandé à la communauté internationale d'amortir les risques pris par ces pays du fait de l'utilisation des eurobonds et souhaité que les institutions financières internationales prennent plus au sérieux les risques posés par les fluctuations des taux de change en mettant en place un mécanisme visant à offrir des prêts dans les monnaies locales.

D'autres ont proposé la création d'un mécanisme de restructuration et la possibilité de faire des appuis budgétaires dans le but de soutenir les balances de paiements, en plus d'une assistance technique pour la mise en place d'instruments pour amortir les chocs liés à la dette.

## **2 - Première série de réunions pour la reconstitution des ressources au titre de l'IDA19**

Les participants, dont deux représentants de notre groupe, aux réunions des 14 et 15 avril 2019 sur la reconstitution des ressources au titre de l'IDA19 ont reconnu que l'augmentation de la dette publique dans les pays IDA constituait un défi majeur pour une croissance durable et ont souligné l'importance des liens entre la gestion de la dette et la transparence de la dette dans les thèmes spéciaux du JET et de la gouvernance pour le paquet IDA19, demandant des objectifs clairs pour la gestion de la dette dans ces domaines.

Les participants ont appuyé l'approche globale à plusieurs volets FMI-Banque mondiale, qui prévoit notamment un renforcement accru des capacités en matière de gestion de la dette et un renforcement des relations avec les créanciers. En outre, ils ont accepté la proposition tendant à ce que la Banque mondiale intensifie ses travaux en faveur de la croissance et de la hausse de la productivité, notamment grâce à des investissements publics de qualité.

De nombreux participants ont également recommandé un alignement étroit sur les initiatives et les politiques relatives à la dette avec d'autres institutions financières internationales, le Club de Paris, le G20 et l'OCDE, et ont encouragé le renforcement des efforts de sensibilisation des entités de financement n'appartenant pas au Club de Paris.

Ils ont soutenu la poursuite des activités de communication avec les banques multilatérales de développement et des engagements avec les créanciers bilatéraux, y compris avec

les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris, afin de résoudre les problèmes de viabilité de la dette. Parmi les options possibles pour inciter les pays à emprunter de manière durable, les propositions de révision de la trousse à outils de l'IDA ont été largement approuvées, la plupart préférant la possibilité d'introduire un rabais sur les dons fondé sur les efforts visant à renforcer la qualité de la gestion de la dette. Il y avait un consensus sur la nécessité de protéger les allocations des pays FCV, en alignant les incitations pour un renforcement de la transparence et de la gestion de la dette et un renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Les participants ont demandé que le document de juin 2019 fournisse une proposition simple, fondée sur des règles, qui utilise des indicateurs transparents et souligne également les incitations positives à l'octroi de prêts responsables au lieu de se concentrer uniquement sur les mesures dissuasives contre les politiques irresponsables. Une option alternative proposée par certains consistait à envisager une réduction uniforme avec un complément pour les pays fragiles. Tout en soulignant la nécessité de poursuivre l'analyse et les débats, de nombreux participants se sont déclarés favorables à la réforme de la politique d'emprunt à des conditions non concessionnelles (NCBP) et se sont félicités de l'idée de la transformer en une politique de financement du développement durable (SDFP). Certains ont souligné la nécessité d'informer la révision du NCBP par un examen approfondi de la politique, notamment en identifiant les problèmes qui limitaient son efficacité, avant de passer au SDFP.

Les participants ont appuyé l'élargissement de la couverture du SDFP aux pays à financement mixte IDA, à l'extension de la couverture de la dette conformément aux normes internationales en vigueur, au renforcement du lien avec l'analyse de viabilité de la dette et aux défis particuliers auxquels sont confrontés les petits États.

Les participants ont indiqué qu'ils attendaient avec impatience l'achèvement de l'examen du NCBP, avant la réunion d'IDA-19 de décembre 2019.

Enfin, de nombreux participants ont demandé à la direction de fournir une analyse technique de l'impact du risque de change sur la viabilité de la dette et de développer des options de financement en monnaie locale par l'IDA. Plusieurs participants ont demandé que ces travaux figurent dans le document de juin, mais certains ont indiqué que l'examen à mi-parcours d'IDA19 (novembre 2021) serait plus approprié compte tenu de la complexité de la question.

### 3 - Consultation de haut niveau sur les vulnérabilités de la dette

La consultation de haut niveau portant sur les vulnérabilités de la dette dans les pays emprunteurs auprès de l'IDA et du FAD a été organisée par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) à Abidjan du 16 au 17 mai 2019. Elle avait pour objectif de recueillir les points de vue, expériences et expertises des ministres et hauts responsables gouvernementaux sur la gestion de la dette dans leur pays respectifs ainsi que sur la pertinence des instruments utilisés par les partenaires (Banque mondiale, FMI et BAD) pour soutenir leurs efforts de gestion de viabilité de la dette. Les conclusions et suggestions émanant de la consultation serviront à affiner ces instruments. Les deux jours de travaux ont vu la participation du ministre de l'Économie et des Finances de la Côte d'Ivoire, Monsieur Adama Koné, des Administrateurs de la BAD et des hauts cadres et directeurs de la dette de quelques pays africains. Y ont également pris part, des représentants d'organisations non gouvernementales et des représentants des ambassades de certains pays africains.



Vue du panel

#### Cérémonie d'ouverture

Trois allocutions ont marqué l'ouverture de cet atelier. Dans son allocution, le ministre de l'Économie et des Finances de la Côte d'Ivoire a salué la Banque mondiale et la BAD pour avoir créé le cadre permettant d'approfondir le dialogue sur cette question qui intéresse aussi bien les créanciers que les débiteurs. Tout en reconnaissant la hausse sensible du niveau d'endettement dans les pays IDA, dont 17 en Afrique présentent un risque élevé d'endettement en 2018, il a indiqué que cette extrême vulnérabilité pose la problématique de l'efficacité des instruments de gestion de la dette. Il estime donc que la révision des outils de suivi et gestion de la dette intervient à point nommé.

Sur la base d'une intervention préenregistrée, le Vice-président de la Banque mondiale, M. Akihiko Nishio, est revenu sur l'urgence de faire face aux risques de vulnérabilité de la dette des pays IDA afin que leur dette ne freine pas leur accès aux ressources financières nécessaires à l'atteinte des ODD. Il a nourri l'espoir que ces discussions fructueuses aboutissent à des propositions concrètes visant la pertinence et l'efficacité des outils.

Intervenant au nom du Président de la BAD, M. Charles Boamah, Vice-président principal, a salué la tenue de ces assises à un moment où les pays sont confrontés à l'urgence de mobiliser 500 milliards de dollars EU pour financer les ODD. Il s'est réjoui de voir le sujet inscrit à l'ordre du jour des discussions sur la 7<sup>ème</sup> augmentation générale du capital et la 15<sup>e</sup> reconstitution du Fonds africain de développement (FAD). Selon lui, le problème de la dette tient plus à son utilisation judicieuse en vue de générer des ressources pour son remboursement futur.

## Déroulement des travaux

Les travaux de la journée ont été rythmés par un panel de discussion et trois sessions sur : i) la vulnérabilité de la dette ; ii) les cadres politiques sur la gestion de la viabilité de la dette ; iii) les consultations sur les réformes proposées.

### Session 1 : Panel de discussion sur la vulnérabilité de la dette

Le premier panel a réuni le ministre de l'Économie et des Finances de la Côte d'Ivoire, le Directeur de la caisse autonome d'amortissement du Cameroun, ainsi que les directeurs de la dette du Sénégal et de la Zambie. L'Administrateur Jean-Claude Tchatchouang a assuré la modération ; les échanges ont porté sur les expériences de chaque pays en termes de politique de prêt, de mécanisme de gestion de la dette, d'attributions et de responsabilités institutionnelles et d'apport des partenaires en termes de renforcement des capacités.

- Globalement, les intervenants ont tous souligné que la question de l'endettement demeure d'actualité dans la mesure où les besoins de développement sont immenses comparés à la capacité des pays à générer des ressources internes. En effet, le niveau de la dette publique dans la plupart des pays africains à faibles revenus et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a sensiblement augmenté au cours de ces dix dernières années.

- Les panélistes ont salué l'appui apporté par la Banque mondiale, le FMI et la BAD en matière de gestion de la dette, quoiqu'ils aient souhaité voir une approche plus équilibrée et une vision à plus long terme de la vulnérabilité croissante de la dette pour aider les pays africains à faible revenu à respecter leurs engagements envers les prêteurs.
- Ils ont recommandé à la Banque mondiale, au FMI et à la BAD de renforcer l'accès aux sources de financement innovantes et stratégiques, notamment les prêts en monnaies locales ; de plus, la hausse des ressources concessionnelles au terme des processus de reconstitution en cours permettra aux pays de moins recourir aux marchés financiers.
- Cependant, les intervenants ont souligné la nécessité pour la Banque et le FMI d'aligner leurs politiques et de définir un mécanisme de collaboration qui intègre également les donateurs non traditionnels. La coordination entre la Banque mondiale et le FMI surtout autour des instruments d'analyse de la viabilité de la dette est nécessaire et devrait intégrer le maintien d'un niveau de déficit budgétaire acceptable permettant à l'économie de fonctionner.
- Ils ont également souligné que l'existence d'un cadre institutionnel solide coordonné par les ministres des Finances ainsi que d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et d'un plan d'emprunt annuel constitue les fondamentaux d'un contrôle du niveau des emprunts extérieurs, surtout ceux destinés à financer des projets.
- Les pays doivent aussi déployer des efforts pour inscrire leur politique d'endettement dans un cadre stratégique plus global axé sur le long terme. Cette attente implique donc des arbitrages sur les questions d'échéance, la diversification de la base des investisseurs, l'utilisation du ratio dette/PIB pour prendre les décisions d'endettement, le choix du niveau approprié de confessionnalité des prêts etc.
- Le renforcement des capacités surtout pour les pays vulnérables et le recours aux technologies de l'information pour améliorer la gestion de la dette ont été également soulignés. L'apparition de nouveaux créanciers exige une intensification du renforcement de capacités pour maîtriser non seulement leurs techniques de négociation, mais également la gestion des portefeuilles d'endettement.

## Session 2 : Vulnérabilité de la dette dans les pays emprunteurs auprès de l'IDA et du FAD

La seconde session de la journée a permis de situer le contexte et de rappeler la nécessité de maintenir un niveau de viabilité de la dette permettant au pays de gérer convenablement le service de la dette, sans pour autant s'écarter de leur trajectoire de développement. En effet, il ressort des présentations que près de la moitié des pays IDA ont un risque élevé d'endettement ou de surendettement et que les marges de sécurité se sont érodées dans les pays à risque faible ou modéré d'endettement. Parmi les principaux facteurs de l'accumulation de la dette, l'on peut compter la faiblesse des cadres de politique macro-budgétaire, les effets négatifs des chocs extérieurs notamment la baisse des cours des matières premières, les catastrophes naturelles et la fièvre à virus Ébola, la rareté des prêts concessionnels et la hausse des dépenses de sécurité. La composition des créanciers également a changé, avec une prédominance des dettes commerciales (21 % du PIB en 2010 contre 31 % en 2017), le recours aux marchés de capitaux et aux créanciers autres que ceux du club de Paris avec des taux d'intérêts et un service de la dette plus élevés. En guise d'illustration, le coût annuel moyen du service de la dette représente 2,5 % du PIB en 2017 contre 1,4 % en 2010.

Bien que l'Afrique ne soit pas encore confrontée un risque systémique de crise de la dette, les participants sont unanimes sur le fait que le niveau croissant de la dette publique exige que les pays accordent une attention particulière aux taux de rendement et à la qualité de leur investissement, à la mobilisation des ressources nationales et au renforcement des capacités de gestion de la dette. Des réformes politiques reflétant les vulnérabilités spécifiques aux pays s'imposent :

- concernant les exportateurs de produits de base : il est question de prendre des mesures pour mieux se prémunir contre la volatilité des prix des matières premières et de mieux diversifier les économies ;
- concernant les pays ayant un niveau de la dette commerciale élevé : il faut mettre en œuvre des politiques macro-prudentielle pour atténuer les risques du secteur financier et recourir aux politiques structurelles pour renforcer la résilience et améliorer la transparence dans la gestion de la dette ;
- s'agissant des pays confrontés à la dette des entreprises publiques : il faut améliorer la gestion des risques fiscaux et renforcer la gouvernance de ces entreprises.

## Session 3 : Cadres politiques sur la gestion de la viabilité de la dette

L'approche programmatique conjointe Banque mondiale/FMI visant à remédier aux vulnérabilités liées à la dette (MPA) constitue le cadre fondamental autour duquel se construit la stratégie de la Banque mondiale pour aider les pays dans le domaine de la dette. Cette approche vise notamment l'amélioration de l'analyse de la dette et des systèmes d'alerte précoce ; le renforcement de la transparence en matière de dette ; le renforcement de la capacité de gestion de la dette ; et l'examen des politiques de la dette.

Ainsi, en sus des engagements déjà encourus dans le cadre de la MPA, la Banque préconise le renforcement des engagements stratégiques en cours de formulation dans le cadre de la reconstitution de l'IDA19 à deux niveaux : i) au niveau du thème sur l'emploi et la transformation économique avec des mesures permettant la croissance et le renforcement des réformes structurelles ; et ii) au niveau du thème sur la gouvernance et les institutions en vue de renforcer les institutions budgétaires, d'améliorer le suivi et la gestion de la dette, d'accroître les revenus nationaux et l'efficacité des dépenses. La Banque entend également adapter certains éléments de la boîte à outils de l'IDA ayant une incidence sur la viabilité de la dette. Il s'agit, entre autres, du système d'allocation basée sur la performance (ABP), du cadre d'allocation des dons (GAF) et de la Politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP) de la Banque mondiale pour les pays ayant bénéficié d'un allègement de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM.

Le Fonds monétaire international a entamé le processus de révision de sa politique de limite d'endettement. Il a été mis en place un dispositif pour moduler les limites d'endettement dans les programmes bénéficiant de l'appui du FMI en fonction de la situation de chaque pays à faible revenu. Cependant, la mise en œuvre a révélé de nombreuses faiblesses, notamment le grand accent mis sur la dette extérieure au détriment des vulnérabilités liées à la dette intérieure, le fait que certains pays à haut risque se retrouvent en proie à une limitation d'accès aux ressources concessionnelles etc. Il existe actuellement quatre options pour : i) renforcer la transparence et la complémentarité avec la conditionnalité fiscale en vue de clarifier l'origine de la vulnérabilité avant d'imposer des limites ; ii) adapter la conditionnalité aux vulnérabilités de la dette en vue d'établir un lien plus étroit entre la nature des vulnérabilités et la conditionnalité spécifique pour y remédier ; iii) intégrer des considérations liées à la gestion de la dette ; iv) apporter des orientations sur les options de financement concessionnels pour clarifier les critères liés aux éléments de subvention sélectionnés et la définition de la concessionnalité.

Quant à la BAD, elle soutient les pays à travers cinq piliers principaux : 1) renforcer les capacités et l'assistance technique ; 2) soutenir une mobilisation plus forte des ressources nationales ; 3) renforcer les réformes institutionnelles et la gouvernance de la dette ; 4) mobiliser les capitaux supplémentaires ; 5) assurer la qualité et promouvoir l'efficacité des investissements sectoriels. Dans le souci d'assurer la coordination avec le FMI et la Banque mondiale, la BAD préconise un alignement de sa Politique d'emprunts non concessionnels durables sur la Politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP) de la Banque mondiale et la Politique révisée du FMI relative aux limites d'endettement. Elle compte également mettre un accent particulier sur le renforcement de la transparence et de la coordination et le renforcement des mécanismes de collaboration, notamment avec les créanciers non traditionnels.

#### Session 4 : Consultations sur les réformes proposées

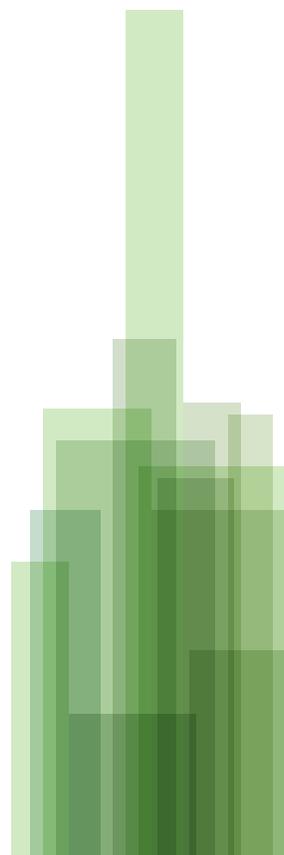
Ces consultations ont essentiellement porté sur les mesures visant à améliorer la transparence dans la gestion de la dette, le renforcement des capacités de gestion de la dette, les expériences des pays en termes de mise en œuvre de la Politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP). Il ressort des échanges ayant suivi les six présentations de cette session ce qui suit :

- le renforcement de la transparence de la dette publique est essentiel pour assurer une évaluation efficace des risques afin de soutenir les pratiques d'emprunt et de prêt durables ;
- la collaboration et l'harmonisation entre les donateurs ainsi que le dialogue avec les gouvernements en matière de diagnostic de la dette permet d'assurer la compatibilité du financement avec une trajectoire durable de la dette publique ;
- compte tenu des besoins substantiels en ressources financières et surtout des conditions concessionnelles pour la mise en œuvre des ODD, il est crucial de mettre en place un mélange d'instruments à la fois concessionnels et non concessionnels pour financer de manière optimale divers besoins de développement ;
- il est également nécessaire de fournir des statistiques détaillées sur la dette aux fins de l'analyse des perspectives économiques ainsi qu'une assistance technique coordonnée, axée sur la demande et fondée sur les connaissances pour bâtir une capacité statistique durable.

## Conclusion générale

Dans l'ensemble, les participants ont apprécié la qualité des présentations ainsi que les propositions de révision des cadres politiques. Ils ont cependant souligné la nécessité de voir émerger une approche plus équilibrée et une vision à plus long terme de la vulnérabilité croissante de la dette en vue d'aider les pays africains à faible revenu à tenir leurs engagements envers les créanciers.

De même, les participants ont souligné la nécessité pour les deux institutions d'aligner leurs politiques et de définir un mécanisme de collaboration qui intègre également les donateurs non traditionnels. Ils ont bien conscience du risque que représente pour eux le fardeau de la dette en termes d'accès aux ressources financières nécessaires au développement de leur pays. Toutefois, le recours au financement extérieur restera inévitable pour mobiliser les ressources substantielles essentielles à la réalisation des infrastructures indispensables au développement. La volonté d'améliorer la gestion de la dette est également manifeste, dans la mesure où pratiquement tous les pays présents ont mis en place un cadre institutionnel pour remédier au problème de la dette. Si l'on entend remédier à la vulnérabilité de la dette, les réformes structurelles visant à renforcer la résistance aux chocs exogènes, à reconstituer les réserves et à stimuler la croissance seront donc indispensables.



## ENTRETIEN AVEC SON EXCELLENCE ADAMA KONE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE CÔTE D'IVOIRE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA DETTE



S.E. Adama KONE

**Bulletin du Bureau de l'Administrateur (BBA) :** Monsieur le Ministre, la Banque mondiale vient d'organiser conjointement avec la BAD un atelier de haut niveau sur la viabilité de la dette dans les pays IDA. Quelles sont vos impressions sur le déroulement des travaux ?

**Monsieur le Ministre Adama KONE (AK) :** Je voudrais tout d'abord remercier le Bulletin du Bureau de l'Administrateur de me donner la parole pour m'exprimer sur un sujet d'actualité, à savoir celui de la vulnérabilité de la dette des pays à faible revenu.

Je dois dire d'emblée que les pays à faible revenu ont besoin de ressources financières substantielles, surtout à des conditions concessionnelles pour financer leur développement et espérer atteindre les ODD. L'endettement fait partie des options pour financer le développement. Mais un niveau d'endettement élevé peut aussi compromettre la capacité du pays à financer son développement et à réduire la pauvreté.

Si l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) a contribué à réduire sensiblement la dette publique dans les pays à faible revenu, le constat actuel est celui d'une augmentation rapide du niveau d'endettement des pays au cours de ces dernières années. Pour vous donner quelques chiffres, le ratio de la dette publique médiane au PIB dans les pays IDA par exemple, est passé de 30 % en 2013 à 49 % en 2018 et 34 pays IDA sur les 68 affichent un risque élevé de surendettement ou sont en situation de surendettement.

L'IDA est la principale source de financement concessionnel pour les pays à faible revenu, n'ayant qu'un accès limité au marché financier international. Conscient du fait que la vulnérabilité de la dette risque d'affecter négativement la capacité des pays à mobiliser les ressources pour leur développement, les pays donateurs et les représentants des pays récipiendaires de l'IDA ont demandé à la Banque mondiale d'explorer les mesures devant permettre de renforcer la viabilité de la dette et la transparence dans sa gestion.

La Banque mondiale envisage donc de revoir son cadre de viabilité de la dette pour faire des ajustements, afin de mieux appuyer les pays dans leur décision d'emprunt, et mieux aligner leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement.

Cet Atelier est en réalité une consultation qui offre l'occasion aux Ministres et hauts cadres de nos administrations d'apporter leurs points de vue sur les outils proposés et de partager leurs expériences de la gestion de la dette dans leur pays. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier la Banque mondiale et la BAD pour nous avoir associés à cette réflexion. Je voudrais également saluer cette synergie entre la BAD et la Banque mondiale et souligner l'importance pour ces principaux partenaires financiers de nos pays d'avoir une approche concertée des questions de viabilité de la dette.

Je suis satisfait du déroulement des travaux. Nos échanges ont permis d'aboutir à d'importantes recommandations qui permettront sûrement à la Banque mondiale et à la BAD de mettre en place des stratégies pour mieux appuyer nos pays à gérer efficacement leur dette.

**BBA :** Justement, quelles sont les raisons de cette hausse du niveau d'endettement des pays ?

**AK :** Les causes sont multiples et varient en fonction des défis politiques et structurels de chaque pays. Les pays exportateurs des matières premières par exemple, ont vu leur déficit budgétaire augmenter et les indicateurs de la dette se détériorer suite aux pertes de revenus dues à la baisse des prix des matières premières. Nous avons vu que la hausse des emprunts non concessionnels a entraîné une augmentation des coûts du service de la dette dans certains pays. Pour d'autres, les conflits et la détérioration de la situation sécuritaire ont eu un impact considérable sur leur budget. De plus, de nombreux pays se sont endettés pour financer des projets d'investissements structurants dont le retour sur investissement ne peut être obtenu que sur le long terme alors que les besoins de remboursement de ces dettes sont immédiats. Enfin, dans certains pays, la baisse des taux de change a également fait augmenter le service de la dette.

Certes, des efforts ont été faits par de nombreux pays africains pour maîtriser leur endettement, cependant l'appui de leur partenaires techniques et financiers est très sollicité, pour renforcer davantage leur capacité à mobiliser et à bien gérer les ressources nécessaires au financement de leur développement tout en réduisant les risques d'une accumulation excessive de la dette.

**BBA :** Que propose la Banque mondiale pour renforcer la viabilité de la dette dans nos pays dans le cadre de l'IDA19 ?

**AK :** Le cadre général de la politique du FMI et de la Banque mondiale pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette est défini dans le document « Approche à plusieurs volets conjointe de la Banque mondiale et du FMI pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette (MPA, sigle anglais) », élaboré en 2018. Le MPA vise notamment l'amélioration de l'analyse de la dette et des systèmes d'alerte précoce ; le renforcement de la transparence de la dette ; le renforcement de la capacité de gestion de la dette ; et l'examen des politiques de la dette.

Dans le cadre des engagements stratégiques qui seront formulés au titre de la reconstitution des ressources de l'IDA19, la Banque mondiale préconise également de mettre un accent particulier sur l'amélioration de la transparence dans les contrats ou accords de la dette, le renforcement de la capacité de gestion de la dette et des finances publiques, l'accroissement de la productivité et de la croissance, l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et la gestion des investissements publics.

La Banque envisage enfin d'adapter certains aspects de ses Politiques et mécanismes d'allocation de l'IDA qui ont une incidence sur la viabilité de la dette. Il s'agit notamment du mécanisme d'allocation basé sur les performances (PBA), du cadre d'allocation des dons (GAF) et de la politique d'emprunt non concessionnel (NCBP) de la Banque mondiale pour les pays ayant bénéficié de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et IADM.

**BBA :** Pensez-vous que ces mesures suffisent à renverser la tendance actuelle de l'accumulation de la dette dans certains pays africains ?

**AK :** Je pense que oui ! Toutefois, en l'état actuel des choses, il importe nécessairement de prendre en compte les besoins des pays en matière d'infrastructures indispensables pour le développement, et dont les impacts financiers positifs ne se percevront qu'à long terme tandis que les questions d'endettement demeurent actuelles. Le financement des infrastructures est d'ailleurs à l'origine de la hausse de l'endettement au cours des dernières années dans beaucoup de nos pays. Par ailleurs, un élément très important cependant, qui mérite d'être mentionné, c'est que sans ces investissements, les progrès vers l'atteinte des ODD ne seront pas envisageables.

Je pense également qu'au-delà des instruments proposés, la plus grande part de l'effort doit provenir des gouvernements eux-mêmes, notamment en améliorant leur politique d'endettement, l'inscrivant dans le cadre plus large des stratégies de développement durable et de croissance inclusive. Il importe également de renforcer la résistance aux chocs exogènes, de mettre en œuvre des réformes structurelles pour stimuler la croissance, de réduire les risques pouvant provenir des passifs conditionnels. Enfin, le renforcement des mécanismes de restructuration de la dette souveraine s'avère important.

Les mesures permettant d'ajuster la politique budgétaire et de dégager des excédents primaires suffisants pour réduire la dette sont également à préconiser. La mobilisation des ressources intérieures à travers l'optimisation du potentiel fiscal doit être un axe

majeur des réformes publiques. Les pays doivent également générer une croissance économique supérieure à la croissance de la dette et avec le temps, si possible, procéder aux cessions de certains actifs non essentiels pour réduire la dette.

En somme, on pourrait envisager les mesures telles que la réforme fiscale et la gestion de la dépense, l'amélioration de la crédibilité de la politique budgétaire, la réduction et l'exposition aux variations des taux de change et d'intérêt.

**BBA :** Selon la plus récente analyse de la viabilité de la dette par le FMI, la Côte d'Ivoire est classée comme un pays à risque modéré. Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour maintenir un niveau d'endettement acceptable en dépit des besoins d'investissements dans les secteurs de la santé, éducation et d'infrastructures ?

**AK :** Il convient de rappeler que l'IDA-18 a permis de financer des projets dans des secteurs clés de l'économie pour une enveloppe globale de 1140 millions de Dollars US contre une prévision de 990 millions de Dollars US. Je tiens à saluer cette performance et j'ose espérer davantage dans le cadre de l'IDA-19. Je tiens à rassurer l'ensemble de la Communauté des Bailleurs de fonds sur la bonne utilisation des ressources. Un suivi plus accru sera accordé à la gestion de la dette.

Pour revenir à la question posée, la stratégie du Gouvernement ivoirien pour maintenir le risque de surendettement à ce niveau modéré, voire de l'améliorer, repose sur les piliers suivants :

- L'optimisation du recouvrement des recettes fiscales notamment par le biais des réformes de l'administration fiscale, la rationalisation des exonérations, l'élargissement de l'assiette fiscale aux petites et moyennes entreprises et la fiscalisation progressive du secteur informel.
- La maîtrise du déficit budgétaire en se conformant au critère défini dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA. À cet égard, après avoir réalisé un déficit de 4,2 % en 2017 et prévoyant un déficit de 4 % en 2018, l'objectif du gouvernement est de converger à 3 % en 2019. Le maintien d'un déficit modéré est un gage de maîtrise de l'endettement public.
- La transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive : Cette transformation passe par l'amélioration du climat des affaires, à travers la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, en vue de renforcer la confiance du secteur privé et susciter un accroissement des investissements. À cet égard, l'équipe gouvernementale actuelle dispose d'un Ministère chargé de la promotion des investissements privés. Une croissance forte, durable et inclusive permet de relativiser le poids de la dette et d'assurer ainsi sa soutenabilité.
- Le renforcement du cadre juridique, institutionnel et des instruments de gestion de la dette : Le gouvernement est sur le point de se doter d'une loi portant sur la Politique nationale d'endettement public, afin d'améliorer le dispositif de surveillance et d'encadrement de la dette. Le gouvernement veille à ce que les financements relatifs aux investissements publics et autres besoins de l'État s'opèrent dans le cadre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).
- Cette stratégie est cohérente avec une analyse de viabilité de la dette (AVD) qui est réalisée régulièrement et permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements. La stratégie accorde progressivement la priorité aux financements intérieurs et veille à limiter le risque de change lié aux emprunts extérieurs notamment en dollar US.
- Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'un plan d'emprunts extérieurs. Ce document retrace pour une année budgétaire donnée, l'ensemble des emprunts extérieurs à contracter ou à garantir par l'État, pour le financement des projets figurant dans le PND. Il définit un montant global des financements extérieurs, lequel détermine le « plafond d'endettement ». Il permet de suivre et de maîtriser le niveau des emprunts extérieurs, notamment ceux destinés au financement des projets.
- En outre, le Gouvernement a mis en place une politique de lissage du profil de la dette à travers des opérations de gestion active pour alléger le service à payer sur les années à venir, maîtriser le risque de refinancement de la dette et assurer sa soutenabilité. Soucieux de maîtriser la volatilité du taux EUR/USD, le Gouvernement a mis en place une couverture de change de sa dette libellée en dollar US.
- Enfin, la promotion des exportations de biens et services : À travers la promotion des exportations, le Gouvernement vise à accroître les entrées de devises, afin de consolider les réserves de changes et assurer une parfaite couverture de ses besoins de remboursement de la dette extérieure. Parallèlement aux actions de promotion, le Gouvernement veille au rapatriement par les banques des recettes d'exportation.

**BBA :** Quels sont les facteurs qui pourraient aggraver la situation de la dette et affaiblir les capacités du pays à financer son développement ?

**AK :** L'Analyse de Viabilité de la Dette réalisée en décembre 2018 indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Toutefois, le portefeuille de la dette reste vulnérable à un choc sur la croissance ou les recettes d'exportations, à une dépréciation du taux de change de l'Euro par rapport au dollar US et au durcissement des conditions de financement ainsi qu'à un choc brutal sur le taux de croissance économique.

**BBA :** Pourriez-vous partager votre expérience en matière de levée de fond sur les marchés et quels conseils pourriez-vous prodiguer en la matière ?

Dans le cadre du financement de son budget, l'État de Côte d'Ivoire a recours à plusieurs sources dont les émissions de titres sur les marchés régional et international. L'objectif de ces émissions est de contribuer aux financements des investissements et d'assurer l'équilibre budgétaire. Plusieurs instruments de mobilisation de ressources sont utilisés (Bons du Trésor, Obligations du Trésor, Emprunt Obligataire TPCI, Eurobond et Sukuk).

Au niveau du marché financier international, depuis 2014, six (6) lignes d'Eurobond ont été émises couplées avec des opérations de gestion de passif en ce qui concerne l'émission de 2017.

De manière chronologique, nous pouvons retenir les périodes ci-après :

- 1999–2008 : Premier pas sur le marché financier régional avec de faibles volumes d'émissions ;
- 2008–2010 : Fortes tensions de trésorerie engendrant une multiplication des émissions à très court terme ;
- 2011 : Crise post-électorale, des émissions de revolving ont été réalisées ;
- 2012–2018 : Mise en place du Programme National de Développement. Nouvelle vision de la dette à travers la formulation d'une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme ;

Je pense que plusieurs facteurs ont contribué aux succès de nos opérations :

- L'engagement de l'État à un haut niveau notamment le fait que les rencontres avec les investisseurs sont organisées par une délégation conduite par le Premier Ministre lui-même.
- Les investisseurs rencontrés sont rassurés sur la capacité de la Côte d'Ivoire à honorer ses engagements et par la performance réalisée par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise post-électorale.
- La notation positive de la Côte d'Ivoire par les agences internationales de notation financière. En 2014, Moody's et Fitch ont respectivement attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B avec une perspective positive. Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable. Ces notations ont été confirmées en 2016, 2017, 2018 et 2019 suite aux revues de la notation souveraine menées par ces agences.

**BBA :** Quelle est l'expérience Ivoirienne en matière de la mobilisation des ressources propres ?

**AK :** C'est d'ailleurs l'une des recommandations de cet atelier. A mon avis, dans une situation d'exposition de l'économie nationale aux chocs exogènes et au regard de l'importance sans cesse croissante que revêt la question des ressources intérieures dans le financement de l'économie, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une dynamique d'optimisation des ressources intérieures à travers notamment : le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales , l'amélioration des recettes non fiscales ; l'optimisation des ressources des collectivités territoriales ; l'optimisation des ressources des Établissements Publics Nationaux ; l'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée.

**BBA :** Monsieur le Ministre, votre mot de la fin ?

**AK :** Nous saluons cette initiative de la Banque mondiale et réitérons nos remerciements pour l'organisation de ces assises qui ont été l'occasion d'orienter et de présenter l'IDA 19. Il est important que le Groupe de la Banque mondiale, à travers son guichet IDA, appuie les États africains pour le développement de leurs infrastructures. L'Afrique est un continent où les besoins en infrastructures sont cesse croissants. Un meilleur accès aux ressources concessionnelles pourrait permettre de relever de toute urgence les défis majeurs en matière de financement du développement.

## RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS

### Guinée équatoriale - Hôte des Assemblées annuelles 2019 de la BAD

La 54<sup>e</sup> Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAD) et la 45<sup>e</sup> Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement (FAD), guichet concessionnel du Groupe de la Banque, se sont tenues du 11 au 14 juin prochain à Malabo, Guinée-équatoriale. Il s'agit de l'événement le plus important du Groupe de la Banque, qui rassemble chaque année, quelque 3 000 délégués, comprenant des ministres africains de l'économie, des finances et du plan, des décideurs politiques, des acteurs du secteur privé, de la société civile, des groupes de réflexion, des représentants du monde universitaire, ainsi que les médias qui débattent sur les questions clés relatives au développement de l'Afrique. Le Bureau de l'Administrateur a participé aux Assemblées annuelles 2019 de la BAD.

Le thème des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement, cette année, est : « L'intégration régionale » - l'une des cinq priorités stratégiques de la Banque, connue sous le nom de « Grandes 5 » : (Allumer et alimenter l'Afrique, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de la vie des peuples d'Afrique).

Au cours des réunions, les Gouverneurs ont encouragé le Groupe de la BAD à continuer de travailler avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER) africaines pour accélérer l'intégration de l'Afrique et sa transformation économique et sociale, notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont aussi noté que cette dernière a le potentiel d'aider l'Afrique à accélérer sa croissance, améliorer sa compétitivité, renforcer son climat des affaires et accroître les investissements nécessaires pour le développement des chaînes de valeur régionales, continentales et mondiales.

L'Afrique, peuplée d'un milliard d'habitants, génère un produit intérieur brut (PIB) global de plus de 3 400 milliards de dollars américains. Un tel marché devrait engranger de formidables opportunités pour les entreprises du continent. Pour en faire une réalité, les gouvernements des pays africains ainsi que les communautés économiques régionales doivent intensifier leurs efforts afin de faciliter la libre circulation des biens, des services et des personnes ainsi que le commerce transfrontalier.

C'est ici le lieu d'apprécier l'Accord de libre-échange continental africain qui est entré en vigueur le 30 mai à minuit. Le commissaire de l'UA pour le commerce et l'industrie a célébré la nouvelle en ces termes, à travers son compte Twitter :

« Un jalon historique ! L'Accord de libre-échange africain est entré en vigueur aujourd'hui. Nous célébrons le triomphe de l'intégration économique audacieuse, pragmatique et à l'échelle du continent. Nous lançons le marché commun le 7 juillet 2019 et commençons le voyage de la transformation pour préserver une prospérité inclusive ».

L'accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Les experts affirment que cela stimulera le commerce en Afrique et renforcera la position du continent dans le commerce mondial. La Commission économique de l'ONU pour l'Afrique estime que l'accord a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 %.

### Guinée équatoriale - Coopération avec le Groupe de la Banque mondiale

L'engagement du groupe de la Banque mondiale en Guinée équatoriale se fait par le biais d'un programme d'assistance technique ciblant les activités suivantes :

#### i) Renforcement de la gestion des investissements publics

Des accords d'assistance remboursable ont été conclus pour fournir une assistance technique à Agencia 2020 - l'agence chargée de la mise en œuvre du plan de développement national, social et économique Horizon 2020 - et à la Division des investissements publics du ministère de l'Économie, du Plan et de l'Investissement public pour améliorer leur capacité à surveiller sa mise en œuvre et à renforcer leurs systèmes de gestion des investissements publics. Un appui a également été fourni pour renforcer la capacité du pays à produire des statistiques en temps voulu et précises.

#### ii) Amélioration du programme statistique national

L'appui de la Banque mondiale a été axé sur le développement statistique en Guinée équatoriale, notamment la mise en place et la mise en service de l'Office national de la statistique (INEGE) par le biais d'un programme de services consultatifs remboursables d'une durée de six millions de dollars, approuvé en 2013. L'appui technique de la Banque mondiale vise à soutenir le développement statistique en Guinée équatoriale selon trois dimensions : i) la production des données de la comptabilité nationale et l'appui à la priorisation de la production de données statistiques ; ii) développement institutionnel - renforcement de l'Institut national de la statistique nouvellement créé (INEGE) ; iii) promouvoir l'utilisation des données pour la prise de décision et l'élaboration de politiques.

Le partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale s'intensifiera encore plus à en croire les discussions suffisamment avancées en vue de finaliser l'élaboration du document d'engagement du Groupe avec le pays (CEN) cette année. Dans ce cadre, à côté des assistances techniques remboursables et des services de conseils, le Groupe envisage d'appuyer les secteurs sociaux dont un projet dans l'éducation, ainsi que le développement du secteur privé. La Banque mondiale et la SFI travailleront ensemble avec le gouvernement pour aider à améliorer le climat des affaires, promouvoir le développement du secteur privé, appuyer la bonne gestion des entreprises publiques, ainsi que la promotion des partenariats public-privé vertueux et viables. Cet engagement pourrait également être une occasion pour le gouvernement de saisir les opportunités et l'expertise du groupe en matière de digitalisation des économies, ainsi que la production des données statistiques utiles pour estimer l'Indice de développement humain de la Guinée équatoriale et s'en servir pour concevoir des politiques idoines qui améliorent la compétitivité durable du capital humain du pays.

## Guinée équatoriale - Situation économique récente

Au cours de la période 2015-2018, le PIB réel de la Guinée équatoriale a baissé de près de 29 %, après quatre années consécutives de récession due à la chute des prix pétroliers et à l'absence de diversification de son économie. En 2017, dépendait des hydrocarbures pour 56 % de son PIB, pour 95 % de ses exportations et 80 % de ses recettes fiscales.

Le taux de croissance du PIB réel est resté négatif en 2018, à -2,9 %, contre -4,7 % en 2017, suite à la chute de la production pétrolière (-14 %) due à une baisse des rendements des puits en exploitation.

Le déficit budgétaire est estimé à 0,9 % du PIB en 2018, contre 2,9 % en 2017 et 8,6 % en 2016, grâce à des réductions importantes dans les dépenses de l'État (investissements et fonctionnement), conjuguées à des efforts de recouvrement des recettes.

L'inflation est restée modérée au cours de l'année 2018, à un taux estimé à 0,6 %, contre 0,7 % en 2017, principalement à cause d'une contraction des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées.

Grâce à sa mise en œuvre de la stratégie de la CEMAC pour lutter contre les déséquilibres budgétaires et extérieurs dus à la chute des cours pétroliers, le solde budgétaire équato-guinéen s'améliore : ce déficit devrait se réduire à 0,5 % en 2019 et 0,3 % en 2020. Le taux d'inflation (projetée à 1,4 % en 2019 et 1,9 % en 2020) devrait rester en deçà des 3 % fixés par la norme communautaire de la CEMAC.

La croissance restera négative en 2019 (-2,2 %) et en 2020 (-1,9 %) suite à une baisse de la production d'hydrocarbures et à des ajustements budgétaires. Le gouvernement compte sur des IDE supplémentaires dans le secteur pétrolier pour relancer la production à moyen terme. La croissance devrait redevenir positive en 2021.

Les efforts du gouvernement porteront sur : i) l'assainissement du cadre macroéconomique ; ii) le renforcement des capacités humaines, notamment en matière de formulation et d'exécution des politiques publiques ; iii) la transformation de l'agriculture pour une diversification de l'économie ; iv) la relance du secteur des hydrocarbures, afin de profiter pleinement de l'embellie des prix sur le marché pétrolier.

À l'instar d'autres pays de la CEMAC, la Guinée Équatoriale fait toujours face à d'importants défis : 1) le faible niveau des réserves ; 2) la faible activité économique ; et 3) le manque

de protection des groupes le plus vulnérables. Pour relever ces défis et préserver les acquis, le pays doit poursuivre la consolidation budgétaire dans le cadre des efforts coordonnés au sein de la CEMAC, sécuriser les dépenses prioritaires et entreprendre des réformes pour améliorer le climat des affaires afin de stimuler la croissance et la diversification de l'économie en partenariat avec le secteur privé.

L'amélioration de la gouvernance reste également un défi : i) l'accès à l'information est limité ; ii) les procédures en matière de planification, d'exécution, de contrôle, de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques sont peu efficaces ; et iii) les institutions manquent de moyens et de systèmes, et le personnel qualifié est insuffisant pour la gestion administrative courante et l'exécution des politiques de réformes.

Au cours de deux décennies précédentes, les ressources pétrolières avaient permis à la Guinée équatoriale d'investir massivement dans des infrastructures de transport et d'énergie pour soutenir son développement.

En cohérence avec les efforts communautaires des pays de la CEMAC, les autorités nationales semblent être disposées à mettre en œuvre des réformes supplémentaires en vue de promouvoir la croissance et la diversification économique. En 2019, elles réviseront le Plan national de développement économique et social (PNDES) de façon à accélérer la croissance hors pétrole. Le plan révisé vise à diversifier l'économie et à améliorer le climat des affaires.

## PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SOUS REVUE

Le 5 juin 2019 – **CABO VERDE** – Appui budgétaire pour la gestion des risques de catastrophe assorti de la facilité de tirage différé en cas de catastrophe - \$120 millions

Le 5 juin 2019 – **CABO VERDE** – Appui budgétaire pour la réforme de la gestion fiscale des entreprises publiques - \$40 millions

Le 6 juin 2019 – **ÎLE MAURICE** – Investissement de la Société financière internationale (IFC) dans la compagnie Barclays - \$140 millions

Le 7 juin 2019 – **GUINÉE** – Appui au développement, à la compétitivité, et à l'accès au financement des micros entreprises et des PME - \$30 millions

Le 7 juin 2019 – **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** – Projet de gestion améliorée du paysage forestier - \$6,2 millions

Le 14 juin 2019 – **CÔTE D'IVOIRE** – Projet de protection sociale et d'inclusion économique - \$100 millions

Le 20 juin 2019 – **NIGER** – Projets de transformation agricole et du cheptel - \$100 millions

Le 21 juin 2019 – **CÔTE D'IVOIRE** – Investissement de l'IFC (\$106 millions) et garantie de MIGA (\$209 millions) dans le projet d'extension de la Centrale électrique d'Agito IV - \$315 millions

Le 21 juin 2019 – **MALI** – Projet d'amélioration du secteur de l'électricité - \$150 millions

Le 21 juin 2019 – **MALI** – Projet de gouvernance du secteur minier - \$40 millions

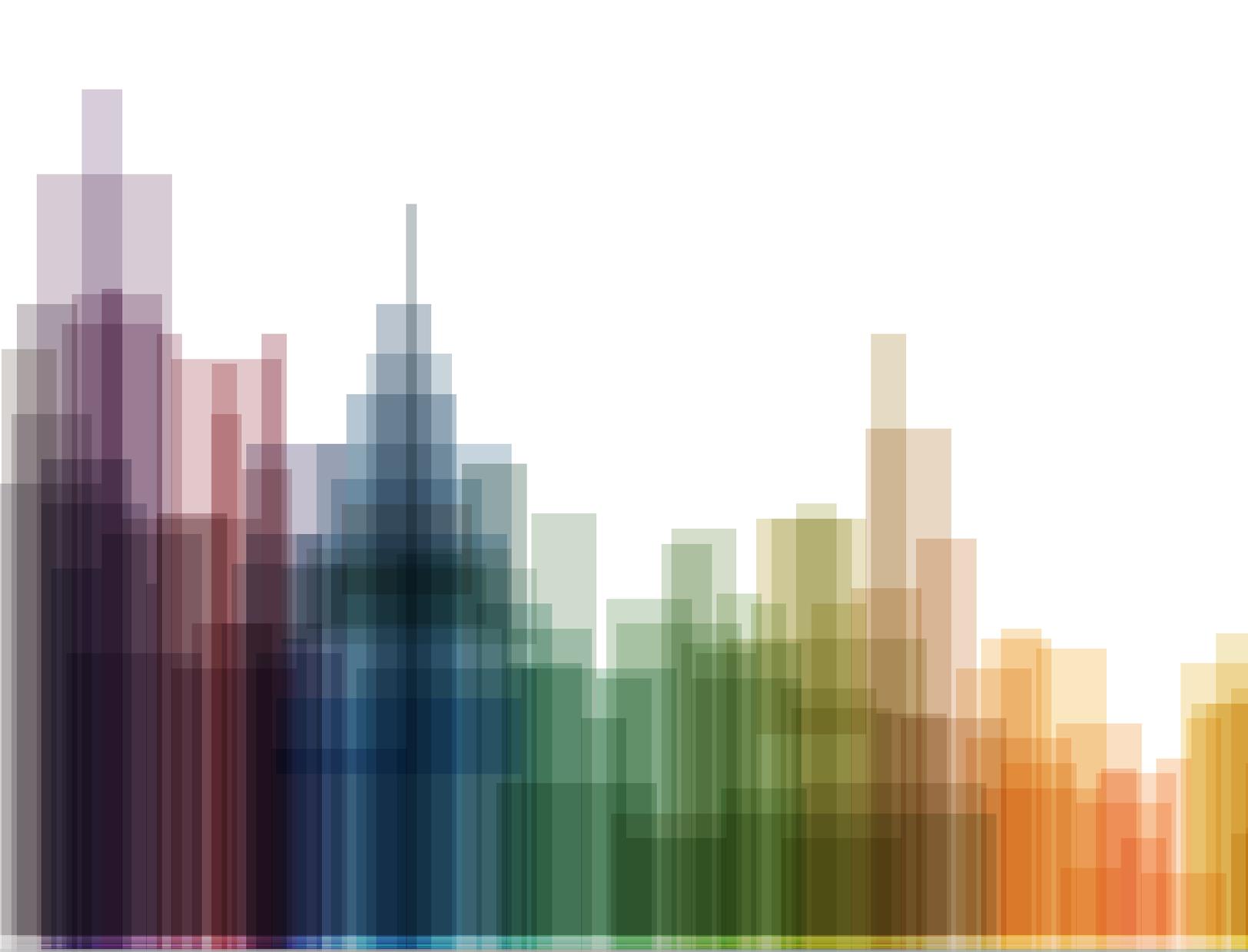
Le 21 juin 2019 – **TCHAD** – Projet de développement des compétences pour l'emploi des jeunes - \$50 millions

Le 25 juin 2019 – **CÔTE D'IVOIRE** – Investissement de l'IFC dans NSIA Banque - \$11,3 millions

Le 25 juin 2019 – **CÔTE D'IVOIRE** – Projet d'adduction d'eau et d'assainissement – financement additionnel - \$150 millions

Le 28 juin 2019 – **GUINÉE** – Investissement de l'IFC dans la Société Nouvelle de Commerce, les Moulins d'Afrique, et Agro Food Industrie - \$25 millions

Le 28 juin 2019 – **MALI** – Investissement de l'IFC dans Mali-Shi - \$2,8 millions



**LE GROUPE AFRIQUE II** comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, São Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Togo.

**BULLETIN MENSUEL DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II (EDS13)**

**Rédaction** : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

**Édition** : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

**Conception graphique** : GCS, Creative Services, Groupe de la Banque mondiale. Illustration © iStock/shuoshu.

**Impression** : Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.

**Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim OURO SAMAH,**

aallasan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585.

Ce bulletin mensuel est aussi disponible sur le site web du Bureau de l'Administrateur, à l'adresse [www.worldbank.org/eds13](http://www.worldbank.org/eds13).